

Aides au logement



Grand Lieu Communauté met en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat privé. Ce dispositif proposé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz, permet à des propriétaires à ressources modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovations énergétiques ou de maintien à domicile, de prétendre à des subventions de la part de Grand Lieu.

Les subventions

Pour les propriétaires occupants :

Subvention rénovation énergétique : 500 €

Pour les propriétaires occupants d'une maison d'habitation de plus de 15 ans, sous condition de ressources.

Subvention maintien à domicile : 500 €

Pour les personnes âgées et handicapées propriétaires d'une maison d'habitation de

plus de 15 ans, sous condition de ressources.

Pour les propriétaires bailleurs :

Subvention « amélioration de la performance énergétique » : 10% (plafonnée à 3000 €) du montant HT des travaux

Dans le cadre du passage d'un logement locatif privé en logement locatif social, une subvention pourra être allouée pour les dossiers conventionnés avec l'ANAH pour une durée de 9 ans minimum.

Subvention pour la réhabilitation des logements moyennement ou très dégradés : 10% (plafonnée à 10 000 €) du montant HT des travaux

Aide conditionnée au conventionnement du logement avec l'ANAH pour 9 ans minimum

Subvention pour compenser la perte de loyer pour les dossiers liés au transfert d'un logement locatif privé en logement social : plafonnée à 3000 €

Aide conditionnée au conventionnement du logement avec l'ANAH pour une durée de 9 ans minimum et à l'appui de la simulation fiscale

L'accompagnement des bailleurs et des propriétaires : Le guichet unique

Citémétrie informe gratuitement sur le dispositif de subventions pour l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique et maintien à domicile) dans le cadre du PIG.

- Vérification de l'éligibilité au dispositif de subventions
- Assistance et conseil pour définir un projet de travaux
- Diagnostic technique du logement
- Estimation du coût des travaux et aides financières
- Montage des dossiers de subventions mobilisables

Afin de permettre une meilleure information et prise en charge, Grand Lieu Communauté propose des permanences :
les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis matin de chaque mois entre 9h30 et 12h30. Un technicien de CitéMétairie y sera présent pour répondre à vos questions.

En complément, l'**ADIL**, le **CAUE** et **Alisée (Espace info Energie)** seront également présents les 1^{ers} jeudis de chaque mois **sur rendez-vous** pour :

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour objectif, de diffuser des informations et des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur toutes les questions de logement.

- Accès aux droits et rapports propriétaires/locataires
- Montage financier pour l'accession et la rénovation
- Analyse des contrats (maison individuelle et maîtrise d'œuvre)
- Premier niveau d'information sur l'amélioration de l'habitat (hors secteur programmé)

CAUE : Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispense des conseils aux particuliers désirant construire, agrandir ou réhabiliter, notamment dans une démarche de développement durable, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

- Insertion du bâti dans l'environnement et le site
- Organisation intérieure / éco-conception
- Accompagnement aux autorisations d'urbanisme

Alisée : Espace info Energie a pour mission d'informer le public sur l'efficacité énergétique du logement et les énergies renouvelables. Ce réseau d'experts conseille sur les déperditions énergétiques, le choix et la mise en œuvre des matériaux, les caractéristiques techniques pour bénéficier d'aides financières.

- Performance énergétique : isolation, ventilation, chauffage
- Énergie renouvelable
- Animations collectives et prêts d'outils de mesure

Renseignement et rendez-vous

Grand Lieu Communauté

02 51 78 47 87

Liens utiles